

Paysage et risques naturels

Les risques naturels dans le paysage sont pour la plupart liés à la topographie. Bien que le relief du Pays de Châlons soit peu abrupt, il n'est pas rare d'observer des coulées de boues ou du ravinement suite à des intempéries.

Les ruissellements des eaux de pluie engendrent l'érosion des sols, qui peut causer des problèmes à l'activité agricole, au rendement, mais aussi aux habitants ...

Bien observer le paysage peut permettre de repérer les endroits à risques.

Les facteurs qui peuvent aggraver l'érosion sur le territoire



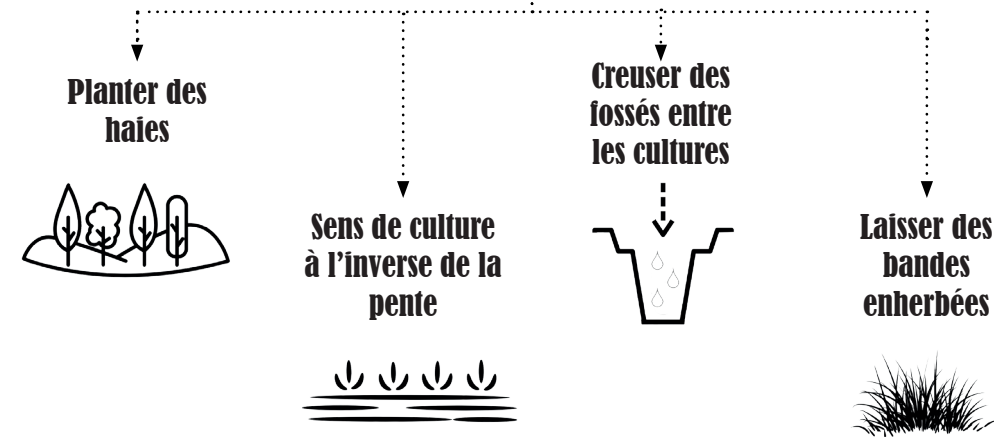
Une coulée de boue à travers les cultures © AUDC

Est-ce que ma commune est concernée par des problèmes d'érosion ? des coulées de boues, du ravinement ?

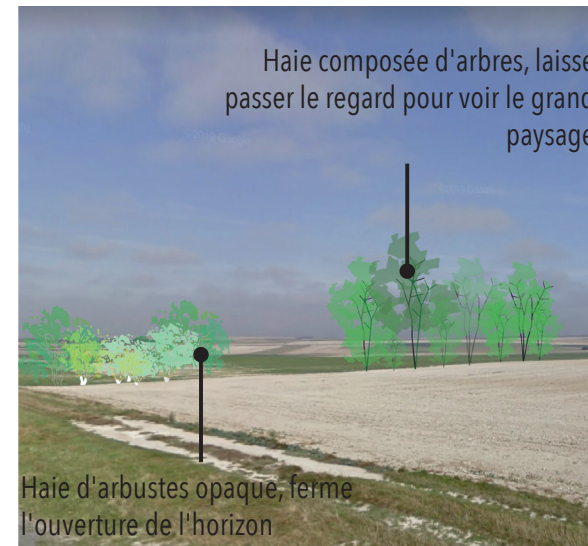


Comment lutter contre l'érosion ?

Les problèmes d'érosion sur un territoire comme celui du Pays de Châlons peuvent être réglés de façon très simple, voici quelques propositions qui tendent à freiner ces problèmes :



L'impact visuel d'une haie dans un paysage ouvert © AUDC

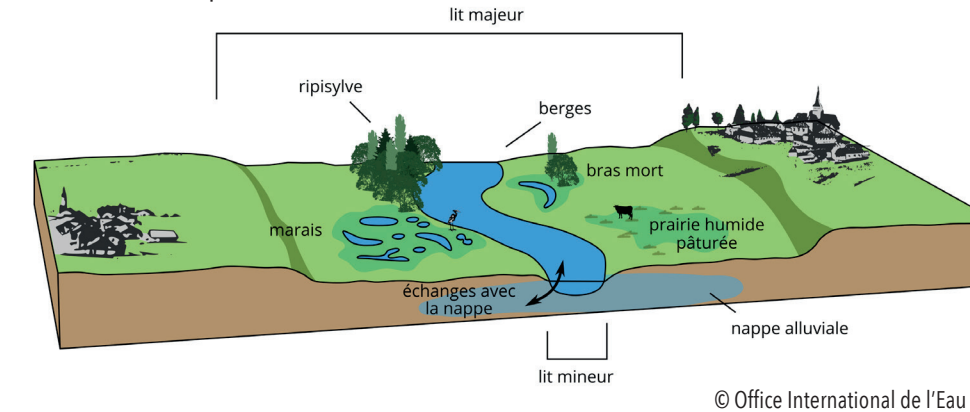


Pour lutter simplement contre ces aléas naturels, l'aménagement et la gestion du paysage jouent un rôle fondamental.

La présence de haies permet de régler des problèmes de mouvement de terrain mais change aussi la vision d'un paysage (il peut le fermer). C'est pourquoi il est impératif de bien prendre en compte les aléas présents, le paysage actuel, le choix de la végétation et de penser à ces évolutions possibles.

Les inondations

Le territoire du Pays est sujet aux inondations par la présence de la Marne, la plus grande rivière de France. Malgré la création du Lac du Der en amont comme bassin tampon des eaux de pluies, la Marne a un taux de gonflement très important donnant lieu à des inondations en période hivernale.



Pour comprendre les limites de l'eau dans le paysage, il faut regarder le lit mineur et le lit majeur des cours d'eau.

Le **lit mineur** est la partie de la rivière où l'eau s'écoule de façon quasiment continue tout au long de l'année.

À l'inverse, le **lit majeur** est toute la zone potentiellement inondable par la rivière. Ces limites sont lisibles dans le paysage par la présence d'une végétation plutôt hélophyte (qui aime beaucoup l'eau) et par le relief qui change de manière plus stricte.

C'est dans cette zone que l'on peut observer les différentes peupleraies ainsi qu'une végétation assez dense qui contraste avec la plaine agricole dénudée de végétation.

La Marne n'a pas fait semblant cette fois ...



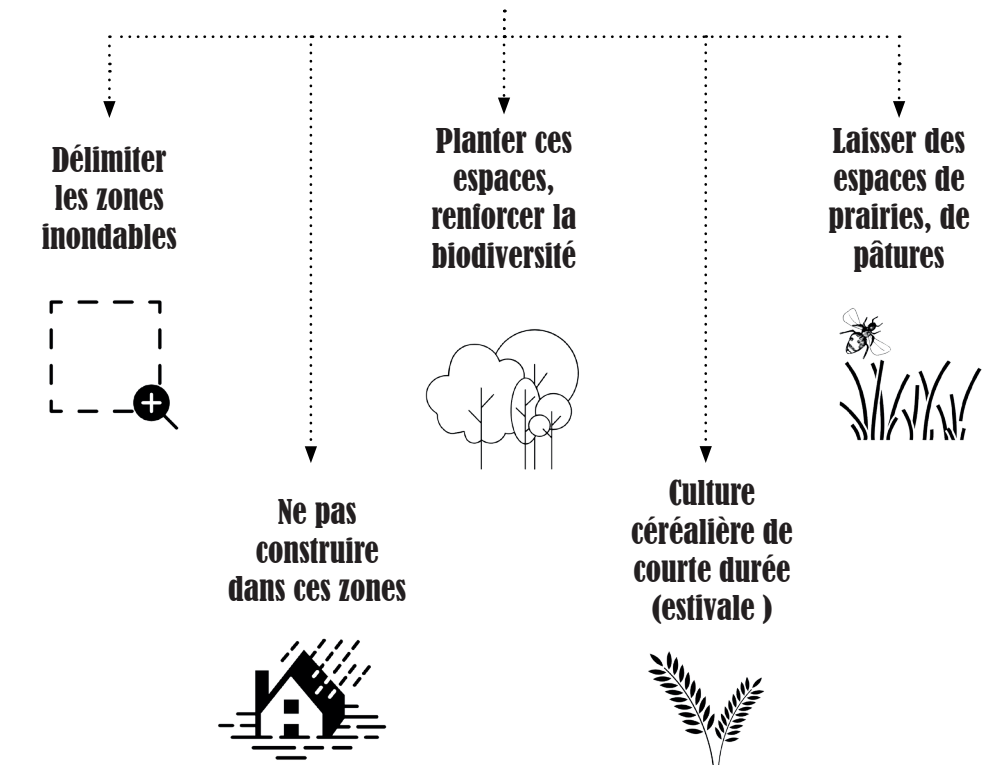
Chepy, février 2020 © AUDC



Togny-aux-Bœufs, février 2020 © AUDC

Comment lutter contre les inondations ?

Certains éléments de la nature ne peuvent pas être maîtrisés, c'est le cas de l'eau, surtout à l'échelle d'une puissante rivière comme la Marne. Il n'est pas possible de lutter contre et il faut donc composer le paysage avec cette contrainte et limiter les risques que peuvent causer une inondation. Des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) existent pour chaque grande rivière ou fleuve. Ils délimitent des zones jusqu'où l'eau peut s'étendre en période de crue. Il est primordial de prendre connaissance de ces zonages pour mieux aménager le paysage.



Prendre en compte les risques naturels c'est comprendre le paysage qui nous entoure. Le paysage évolue, change, est bouleversé tout au long de l'année, et les possibles répercussions sur ses changements sont à penser pour valoriser au mieux le paysage, le territoire, les villages, les habitants.